



VILLE DE FLEURY LES AUBRAIS

Le 10 décembre 2021

**Mesdames et Messieurs
les membres du conseil municipal**

Madame, Monsieur, Cher-e collègue,

Je vous serais obligée de bien vouloir participer à la séance du Conseil municipal qui se tiendra dans la **salle du conseil en mairie** le :

lundi 20 décembre 2021 à 18 h30

Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire, la publicité sera assurée par la retransmission vidéo de la séance sur le site internet de la Ville. Ainsi le public ne sera pas autorisé à accéder à la salle du conseil.

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance

II. Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 25 octobre 2021

III. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT – information

IV. Affaires métropolitaines

V. Projets de délibération

ENFANCE JEUNESSE

- 1) Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret et la Ville de Fleury-les-Aubrais
- 2) Quotients familiaux - fixation des tranches 2022

POLITIQUE DE LA VILLE

- 3) Maisons pour tous Jean Gabin et Jacques Tati - agrément par la CAF des centres sociaux - approbation des conventions d'objectifs et de financement

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

- 4) Convention de partenariat avec le Lycée Jean Lurçat
- 5) Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2022

FUNÉRAIRE

- 6) Actualisation de la tarification des opérations funéraires 2022

GESTION FINANCIÈRE

- 7) Logements municipaux - revalorisation des loyers pour l'année 2022
- 8) Budget principal - créances irrécouvrables
- 9) Budget primitif 2022 - budget principal de la ville
- 10) Budget primitif 2022 - budget annexe du centre culturel
- 11) Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du centre culturel pour l'exercice 2022
- 12) Budget primitif 2022 - attribution de subventions au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- 13) Fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition 2022 pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties
- 14) Budget primitif 2022 - attribution de subventions à divers groupements, organismes et associations

SPORTS

- 15) Conventonnement avec les associations sportives bénéficiant d'une subvention municipale supérieure à 23.000 €

RESSOURCES HUMAINES

- 16) Actualisation du tableau des emplois
- 17) Actualisation du RIFSEEP
- 18) Renouvellement des mises à disposition de service entre Orléans Métropole et la Ville de Fleury-les-Aubrais
- 19) Approbation du règlement relatif au télétravail
- 20) Présentation du rapport social unique (RSU)

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, cher-ère Collègue, l'expression de ma considération distinguée.



Carole CANETTE
Maire de FLEURY-LES-AUBRAIS